## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2021/2079(INI)**<br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Les îles et la politique de cohésion: situation actuelle et défis à venir<br>**Subject**<br>4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)<br>4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer | |

## Acteurs principaux

**Parlement européen**

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| REGI Développement régional | OMARJEE Younous (The Left) | 22/04/2021 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>KYMPOUROPOULOS Stelios (EPP)<br>CUTAJAR Josianne (S&D)<br>BIJOUX Stéphane (Renew)<br>ALFONSI François (Greens/EFA)<br>FITTO Raffaele (ECR)<br>ANDROUËT Mathilde (ID)<br>KIZILYÜREK Niyazi (The Left) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| AGRI Agriculture et développement rural | KOKKALIS Petros (The Left) | 15/09/2021 |

**Commission européenne**

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Politique régionale et urbaine | FERREIRA Elisa |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| 08/07/2021 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 21/04/2022 | Vote en commission | | |
| 13/05/2022 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0144/2022 | |
| 06/06/2022 | Débat en plénière | | |
| 07/06/2022 | Décision du Parlement | T9-0225/2022 | Résumé |
| 07/06/2022 | Résultat du vote au parlement | | |

| Informations techniques | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2021/2079(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | REGI/9/06279 |

**Portail de documentation**

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE697.860 | 15/11/2021 | |
| Amendements déposés en commission | | PE703.066 | 21/12/2021 | |
| Avis de la commission | AGRI | PE699.038 | 12/01/2022 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0144/2022 | 13/05/2022 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0225/2022 | 07/06/2022 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2022)484 | 05/10/2022 | |

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

**Transparence**

| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ALFONSI François | Rapporteur(e) fictif/fictive | REGI | 06/06/2022 | Gouvernement des îles Baléares |
| ALFONSI François | Rapporteur(e) fictif/fictive | REGI | 31/05/2022 | Gouvernement des îles Baléares |

# Les îles et la politique de cohésion: situation actuelle et défis à venir

2021/2079(INI) - 07/06/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 38 contre et 10 abstentions, une résolution sur les îles et la politique de cohésion: situation actuelle et défis à venir.

***Caractéristiques et spécificités des îles de l'Union européenne***

Les députés ont rappelé que l'insularité est un handicap structurel permanent, ce qui rend nécessaire d'établir des **stratégies d'intégration** qui permettent aux îles de faire face aux défis et de surmonter les obstacles propres à l'insularité.

Les îles combinent souvent **des handicaps structurels multiples et permanents** tels que la petite taille, la faible densité de population en général, des défis démographiques tels que la pression démographique saisonnière, l'étroitesse du marché, la double insularité (île et archipel), une topographie difficile, la dépendance vis-à-vis des transports maritimes et aériens et la dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de productions. Les îles de l'Union européenne sont également en première ligne du changement climatique.

La déconnexion physique des îles et leur éloignement du continent créent des **contraintes supplémentaires**, notamment pour le marché du travail, les liaisons de transport et la mobilité durables, l'importation de matières premières et de produits de consommation, l'accès des productions insulaires aux marchés extérieurs limitrophes, l'éducation, les soins de santé, les activités économiques, l'accès à l'eau et l'assainissement, l'approvisionnement en énergie et les installations de gestion des déchets.

Les économies des îles sont orientées vers les secteurs primaire et tertiaire et l'hyperspécialisation affaiblit le tissu économique en le rendant plus vulnérable aux ralentissements et aux crises économiques. Les effets actuels et à long terme de la crise de la COVID-19 ont accentué une situation déjà précaire dans de nombreux domaines pour les îles de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le Parlement a regretté le manque de vision de l'Union pour les îles européennes et demandé l'élaboration d'une **stratégie européenne pour les île**s ainsi que la valorisation des atouts des îles.

***Difficultés et défis pour les îles européennes***

Le Parlement a appelé de ses vœux une meilleure réponse aux défis auxquels sont confrontées les îles de l'Union. Il a insisté, entre autres, sur les points suivants :

- mettre en œuvre des politiques régionales et des mesures ciblées et durables pour renforcer la capacité des îles à protéger et à restaurer leur **biodiversité** unique, à promouvoir une économie bleue tournée vers le tourisme et la pêche durables, et à soutenir la recherche sur les fonds marins;

- examiner la nécessité d'améliorer le Fonds de solidarité de l'Union européenne afin de l'adapter aux menaces telles que les catastrophes naturelles ou les effets du **changement climatique;**

- mobiliser des fonds supplémentaires pour mieux accompagner les régions insulaires dans **l'accès à l'eau** et la gestion de celle-ci et à adopter une politique commune de gestion de l'eau dans les îles;

- mettre en œuvre des règles et un soutien financier spécifiques visant à aider les îles à atteindre les objectifs de neutralité climatique et soutenir le développement d'un large éventail de **sources d'énergie renouvelables** selon les caractéristiques géographiques des îles;

- exploiter les financements proposés par le Fonds social européen plus (FSE+) et le Fonds européen de développement régional (Feder) pour **fournir des possibilités d'emploi** dans les régions menacées de dépeuplement;

- **faire de 2024 l'«année européenne des îles»**;

- évaluer la nécessité d'adopter un règlement prévoyant des **mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture** pour toutes les îles de niveau NUTS 2 et NUTS 3 en vue d'atteindre l'autonomie alimentaire et d'accroître la compétitivité de leurs productions;

- promouvoir la consommation de produits agricoles provenant de régions insulaires et périphériques au moyen de la politique de cohésion;

- apporter un **soutien accru au développement durable des îles**, à l'agriculture, à la gestion et à la conservation des forêts, à l'élevage, à l'aquaculture, à la pêche durable, à la production locale et à l'économie bleue, y compris au moyen de programmes européens de coopération;

- fournir un soutien financier spécifique supplémentaire au **tourisme durable** dans les îles de sorte à résoudre le problème du tourisme saisonnier, étant donné que le secteur du tourisme est le principal contributeur à la croissance économique des régions insulaires en termes de revenus et d'emplois;

- améliorer les **infrastructures** de transport dans les îles afin d'appuyer le transport durable, accorder la priorité à l'augmentation des investissements dans les infrastructures de base afin d'améliorer l'accès de tous les ménages à l'eau potable et aux services sanitaires, et faire une priorité de la réduction du déficit de compétences numériques;

- trouver des solutions coordonnées au niveau européen qui respectent le bien-être et la dignité des personnes tout en remédiant à la **pression migratoire** à laquelle certaines îles sont confrontées.

***Aides d'État et politique européenne sur mesure***

Le Parlement a demandé que les politiques de l'Union prennent en compte les spécificités des îles ainsi que de leurs bassins maritimes, notamment par une **meilleure gestion et collecte d'informations statistiques** ou par une **révision du régime d'aides d'État à finalité régionale**. Il a demandé de prévoir davantage de souplesse concernant les aides d'État octroyées aux compagnies de transport aérien et maritime sur ces territoires insulaires, étant donné leur dépendance totale vis-à-vis de ces moyens de transport.

La Commission est invitée à créer un institut européen des territoires défavorisés au titre de l'article 174 du traité FUE, qui serait chargé de recueillir des données statistiques fiables et agrégées, y compris des données ventilées selon le genre, qui soient régulièrement actualisées à l'aide de critères harmonisés à tous les niveaux administratifs.

***Pacte des îles et plan d'action européen pour les îles***

Le Parlement a demandé à la Commission de s'appuyer sur l'article 174 du traité FUE pour créer une véritable stratégie européenne pour les îles qui corresponde aux réalités et aux besoins locaux et qui prenne en compte les spécificités de chacun des bassins maritimes de l'Union européenne. Il a demandé qu'un pacte des îles soit élaboré et mis en œuvre au plus vite, avec la participation des principales parties concernées, sur le modèle du pacte urbain et du futur pacte rural.